

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

P.V. n° 125
Dossier n° 4

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU les articles L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au Débat d'orientations budgétaires et Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- **De donner acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;**
- **D'approuver le rapport sur les orientations budgétaires ;**
- **D'approuver au sein du rapport d'orientations budgétaires la première partie « rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne » comme répondant aux conditions de l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;**
- **D'approuver la fixation après la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget 2023, des masses budgétaires fixées en M€ des dépenses de la section de fonctionnement selon les tableau ci-joint :**

	BP 2022	BP 2023
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	145,3	150,3
Charges à caractère général (chap 011)	21,1	22,20
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	105,6	108,20
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1,7	1,85
Intérêts de la dette (art 66111- sans ICNE)	0,4	0,70
Charges exceptionnelles (chap 67- 66112 ICNE)	0,2	0,35
Total des dépenses réelles de fonctionnement	129	133,3
Opérations d'ordre (chap 042)	16,3	17,0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	16,3	17,0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	145,3	150,3

- D'approuver le montant de la contribution de fonctionnement du Département pour 113 200 000 €, celui de la subvention d'investissement du Département pour 4 600 000 €. Les contributions des communes et des EPCI représenteront un total de 21 259 784 €.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU